



COMPTE-RENDU CHSCT DU 10 SEPTEMBRE 2019

1) Approbation des procès-verbaux des 8 mars 2019 et 2 mai 2019

Le procès-verbal du 8 mars 2019 est approuvé à l'unanimité sous réserve que le rapport de la visite de la BSI de Mulhouse soit joint en intégralité en annexe.

Le procès-verbal du 2 mai 2019 est approuvé à l'unanimité sous réserve, à la demande de FO, de la modification de l'intervention de Monsieur BONISCHO (page 3, paragraphe 7) qui a interrogé la direction sur les responsabilités engagées par chacun en cas d'utilisation d'un véhicule personnel par un agent pour accompagner un collègue lorsque le 15 ne se déplace pas.

2) Lancement de la démarche « Bien Etre Au Travail » (BEAT) à la DRDDI

Cette démarche s'inscrit dans le dispositif du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psycho-sociaux dans la fonction publique.

Validée par la direction et les organisations syndicales douanières nationales, cette démarche est prévue pour une durée de 1 an et consistera en des déplacements des acteurs de prévention (médecin et assistant) et social (assistante sociale) et à l'immersion d'un ergonome dans les services pour une meilleure compréhension des conditions de travail dans l'objectif de prévenir les risques psycho-sociaux et de mieux anticiper les besoins réels des agents.

Expérimentée à Saint-Avold, la démarche a s'est avérée efficace et les agents, qui n'étaient pas obligés d'y participer, y ont adhéré.

Dans le département, la démarche va être lancée au bureau des douanes de Colmar.

Le coût de cette démarche pour 2019 s'élève à 9 000 €. Aucune demande de financement n'est demandée à ce jour mais est envisagée pour 2020 étant précisé que les expérimentations seront suivies de prises en charges par le DRDDI et que si le CHSCT accepte un co-financement l'an prochain, l'expérimentation pourra être plus longue donc plus efficace.

La direction s'engage à faire des points d'étape au cours des CHSCT futurs, au fur et à mesure de l'avancée de la démarche.

Les organisations syndicales saluent cette initiative mais rappellent à l'unanimité que la première des conditions pour être bien au travail c'est d'avoir un effectif suffisant.

3) Point de situation : Budget 2019 – Propositions de nouveaux devis

a) DDFIP

Le CHSCT a validé les dépenses suivantes :

- pose de stores enrôleurs pour Dollfus (780 €) ;
- pose de films solaires au SIP de Saint Louis (790 €) ;
- fauteuils ergonomiques (1 991,96 €) ;
- équipement de sécurité (449,16 €) ;
- équipement de sécurité (429,12 €) et ;
- sacs à dos (397,80 €).

Le remplacement du tablier de volets roulants au bâtiment D de la cité à Mulhouse a interrogé. Sachant que ce bâtiment a été à moitié évacué et qu'il est voué à une démolition dans le projet de rénovation des cités, les organisations syndicales ont demandé à la direction de s'assurer qu'il n'était pas possible de récupérer un tablier sur les volets situés dans la moitié du bâtiment inoccupée.

L'achat d'un stock de lampes de bureau a été rejeté au motif que de nombreux services ayant signalé des conditions lumineuses de travail dégradées, il a été demandé à la direction d'attribuer ce budget en priorité à des solutions immédiates nécessaires plutôt qu'à du stock.

La rehausse tablette comptoir accueil du SIP de Saint Louis a été rejetée au motif que le devis n'était pas suffisamment explicite et qu'il n'était pas possible de comprendre en quoi consisterait la dépense.

De manière générale, les représentants du personnel ont demandé à disposer de devis précis et que la direction soit attentive au matériel fourni pour connaître parfaitement ses stocks.

b) DRDDI

La pose d'un store vénitien enrouleur est acceptée.

4) Tableau des accidents du travail survenus depuis 2018

Pour la DRDDI, les accidents liés aux motos, TPCI et aux interventions extérieures (refus d'obtempérer d'un contrevenant) sont regrettables mais logiques.

Pour l'ensemble des accidents, il a été constaté une amélioration lorsque des mesures de prévention avaient été engagées,

Pour la DDFIP, presque un tiers des accidents ont été des chutes dans les escaliers à Dollfus. Cette situation est anormale pour les représentants du personnel qui demandent à la direction de faire le nécessaire.

L'ISST est chargé d'y être vigilant lors d'une visite.

5) Rapport des visites de sites

Vous trouverez en annexes 1 et 2 les comptes-rendus des visites de la DRDDI de Mulhouse et du SIP de Mulhouse.

Les directions feront remonter les remarques concernant le matériel et l'immobilier pour y apporter des solutions.

Concernant le SIP, la direction précise que les EDR sont déployés pour apporter du soutien aux agents et que le maintien du vigile sur le site est assuré.

6) Point d'information sur l'avancement de la mise en place des groupes de parole au sein du SIP de Colmar

Les interventions de la psychologue ayant été financées par le CHSCT, la DDFIP nous en donne le calendrier.

Elle précise que si les agents ont eu à un moment une crainte de s'exprimer, ces groupes ont permis de libérer les paroles.

Les problématiques ont été identifiées et des solutions théoriques devront être mises en œuvre.

Interrogé sur d'éventuelles sollicitations, le médecin de prévention a indiqué ne pas avoir été contacté mais la direction précise que certaines problématiques identifiées par l'assistante de prévention ont mené à des suivis médicaux.

7) Projet de transformation de l'accueil de Dollfus

Vous trouverez en annexe 3 les plans de la situation actuelle et de l'implantation rénovée du RDC de Dollfus.

La rénovation de ce bâtiment est nécessaire et les organisations votent pour sous réserve pour la direction :

- de prendre en considération la situation de tous les services du bâtiment qui pâtiront des travaux ;
- de prévoir dans les travaux des installations anti-bruits et ;
- de garantir que les travaux de démolition des bornes en béton se fassent en site inoccupé (week-end ou

absence exceptionnelle octroyée aux agents).

8) Projet de déménagement d'un service de direction vers la cité administrative de Colmar

Le service du recouvrement forcé doit déménager vers la cité.

Les organisations syndicales ont à l'unanimité fait remarquer que les agents étaient encore consultés/informés la veille et le jour même de la séance et qu'elles ne voyaient donc pas dans quelle mesure elles pouvaient se prononcer valablement en leurs noms.

Elles ont demandé le report de ce point au prochain CHSCT.

Au motif que ce point devait être vu en CTL, la direction a refusé le report.

Parce qu'elles ne connaissaient pas la position finale des agents concernés et que la direction n'était pas en mesure de répondre à toutes les interrogations que les agents avaient soulevées lors de leurs rencontres, l'ensemble des organisations syndicales a refusé de se prononcer sur ce point.

9) Fiches de signalement

Que ce soit à la DRDDI ou à la DDFIP, les directions sont intervenues systématiquement en concertation avec les agents concernés.

Les organisations syndicales seront tenues informées des suites données aux cas les plus graves.

10) Rapport annuel du médecin de prévention et fiches des risques professionnels

Le rapport établi par le docteur Perrier et son successeur le docteur El Mnaouer a été présenté aux représentants du personnel.

Ce rapport a été l'occasion de rappeler la défaillance de la DDFIP en ce qui concerne les visites annuelles obligatoires, la direction a assuré en faire sa priorité.

11) Annotation des registres des dangers graves et imminents

Aucune annotation.

12) Questions diverses

a) Déploiement des doubles écrans

La direction répète à cette occasion que tout agent demandant un deuxième écran aura une réponse positive.

b) Formation aux gestes de premier secours

Vous trouverez en annexe 4 le projet de mise en œuvre de la circulaire fonction publique du 2/10/2018.

c) Calendrier CHSCT et GT

Le prochain CHSCT est fixé au 17 ou 18 octobre 2019 en fonction des disponibilités du successeur de Monsieur MACSAY.